

Soutien aux sportives et sportifs du Département

Objet

- Soutenir et accompagner les athlètes licencié(e)s en Saône-et-Loire et inscrit(e)s sur les listes ministérielles dans la réussite de leurs projets.
- Soutenir les personnes se préparant et réalisant une performance sportive exceptionnelle, hors du commun, dont la dimension et la réalisation sont reconnues unanimement par le mouvement sportif.

Bénéficiaires

La sportive ou le sportif concerné(e) par l'aide doit figurer en cours d'année sur la liste de haut niveau (Elite, Senior, Collectifs nationaux ou Relève) ou sur celle des Espoirs, éditées par le Ministère en charge des sports.

L'athlète participant à une compétition internationale ou nationale majeure ou en préparation d'un défi sportif reconnu sera soutenu, à l'exception de l'athlète professionnel évoluant dans les clubs du Département.

L'aide est versée à l'association sportive de Saône-et-Loire, au sein de laquelle l'athlète est licencié(e), qui se chargera d'apporter l'aide à l'intéressé(e). Un courrier informe le responsable légal de l'association et l'intéressé(e) du soutien financier décidé par le Département.

Contexte *(A titre indicatif, peut varier d'une année sur l'autre)*

Pour les sportives et sportifs de haut niveau Elite, Senior, Collectifs nationaux ou Relève

10 sportives et 15 sportifs sont inscrits sur les listes ministérielles 2018/2019

19 clubs sont investis dans l'accompagnement des personnes

12 disciplines sportives sont concernées dont 11 sont olympiques

Pour les sportives et sportifs classé (e)s « Espoirs »

9 sportives et 23 sportifs sont inscrits sur les listes ministérielles 2018/2019

24 clubs sont investis dans l'accompagnement des personnes

18 disciplines sportives sont concernées dont 15 sont olympiques

Nature et modalités d'intervention

- ✓ Sportives et sportifs de haut niveau en préparation pour les Jeux Olympiques ou sélectionné(e)s pour les championnats d'Europe ou du Monde :

Aide forfaitaire de 3 000 € permettant l'accompagnement global des sportives et sportifs.

- ✓ Sportives et sportifs de haut niveau relevant de l'équipe de France « Seniors » ou « Jeunes » :

Aide forfaitaire de 1 500 € permettant l'accompagnement global des sportives et sportifs.

- ✓ Sportives et sportifs classé(e)s « Espoirs » s'entraînant en club ou en pôle :

Aide forfaitaire de 1 300 € permettant d'alléger les coûts d'achat des équipements sportifs nécessaires à la pratique, les coûts de transport ou d'hébergement de l'athlète.

- ✓ Personnes réalisant une performance sportive exceptionnelle, hors du commun :

L'aide maximum susceptible d'être accordée s'élève à 3 000 €. L'intervention du Département ne peut excéder 20 % du coût global du projet.

Dépôt des dossiers

Les demandes d'aide (limitées à une par bénéficiaire) peuvent être déposées tout au long de l'année. Il est à signaler qu'elles ne seront instruites et ne feront l'objet de financement qu'à l'issue des décisions prises en milieu et en fin d'année.

Pièces à transmettre

Dossier de demande de subvention à solliciter en remplissant le formulaire en ligne sur le site du Département à l'adresse suivante <http://www.saoneetloire71.fr/>

Contact

Département de Saône-et-Loire
Direction des collèges, de la jeunesse et des sports
Service « actions éducatives, jeunesse et sports »
Espace Duhesme - 18, rue de Flacé - CS 70126 - 71026 MACON Cedex 9
Tél : 03 85 39 75 05 - Mél : dcjs-sport@saoneetloire71.fr